

Comité Provincial de Liège – Basket
Procès-verbal du Bureau – Réunion du 8 octobre 2025

Présents :

B. Riga – Président

M. Corbisier – Vice - Présidente

B. Lebrun – Trésorière

G. Vinci – Président CFA

Excusés : néant

1. Remplacement des membres du CP

Une mise au point est réalisée concernant le remplacement des membres du Comité Provincial occupant des fonctions essentielles à la bonne marche du championnat.

Le Bureau souligne la nécessité de prévoir une organisation claire en cas d'absence, de maladie ou de congé d'un membre, afin d'assurer la continuité du travail administratif et sportif.

Chaque tâche essentielle (calendrier, homologation, désignations, communication, arbitrage, etc.) devra pouvoir être assumée temporairement par un autre membre ou un collaborateur désigné par le CP.

Le président devra être prévenu le plus rapidement de l'indisponibilité d'un membre du CP.

2. Liste des membres et collaborateurs de la CFA

La liste actualisée des membres et collaborateurs de la Commission des Arbitres (CFA) a été communiquée par courrier électronique à l'ensemble des membres du CP.

Les membres du CP marquent leur approbation unanime.

CFA	COLLABORATEURS	Nom	Prénom	Div.
X		RIGOTTI	Benjamin	N1
	X	GILIS	Pierre	N1
	X	GOJAK	Adin	N2
	X	ALDERSON	Eliot	N2
	X	PODDIGHE	Alexis	N3
	X	CAWEZ	Arnaud	N3
X		VINCI	Gregorio	N3
X		MELOT	Robin	R1
X		DORET	Raphael	R1
X		WARENGHIEN	Fabrice	R1
X		MATHIEU	Jérémy	R2
X		VINCI	Elena	R2
X		JASPART	Lauranne	R2

X		AUSTEN	Philippe	R2
X		HASSE	Jean-claude	
X		PUTZ	Vincent	P1
	X	VOIGT	Loïs	
X		SLANGEN	Yvan	
	X	SALASSO	Dominique	P1
X		RIGA	Benjamin	P1
	X	MENTEN	Christian	P1
	X	MARECHAL	Simon	P2
	X	HUBERT	Emmanuel	P2
	X	LOUPART	Jean-Marc	P2
	X	VETCOUR	Alain	P2
	X	STRAUVEN	Lambert	J3
X		DELSEMME	Alain	

3. Courrier de M. Wuidard

Le Bureau prend connaissance du courrier de M. Wuidard, relatif à la composition et au fonctionnement de la CFA.

Le contenu de ce courrier a été examiné en lien avec la liste précédemment validée.

4. Détection et promotion des jeunes arbitres prometteurs

Le Bureau du CP a arrêté une ligne de conduite claire à transmettre au président de la CFA, en vue de promouvoir et d'accompagner la nouvelle génération d'arbitres prometteurs.

Le CP demande à la CFA de dresser, pour le mercredi 15 octobre au plus tard, une liste d'une vingtaine de jeunes arbitres sélectionnés pour intégrer ce projet "Jeunes Arbitres".

Les modalités du projet sont les suivantes :

- Les arbitres retenus seront accompagnés par des arbitres nationaux encore actifs, membres ou collaborateurs de la CFA.
- Ils participeront à des activités fédératrices favorisant la cohésion du groupe.
- Des colloques spécifiques seront animés par des arbitres nationaux expérimentés.
- Chaque jeune arbitre sera parrainé sur le terrain autant que possible par un arbitre national.
- Ils seront prioritairement désignés pour officier avec un arbitre régional ou national lors des matchs de jeunes AWBB.
- Ils feront l'objet de visionnages ciblés par des arbitres nationaux actifs, notamment lors des rencontres de jeunes régionaux AWBB et dans leur division.

Le lancement officiel du projet est prévu pour la fin du mois d'octobre au plus tard.

La gestion de ce groupe de jeunes prometteurs pourra être confiée à un arbitre national membre ou collaborateur de la CFA, qui en assurera la coordination, le suivi et le lien régulier avec le CP et le président de la CFA.

Le Bureau du CP insiste sur l'importance de cette initiative pour assurer la relève et renforcer la qualité de l'arbitrage provincial.

5. Le budget du CP a été transmis dans les délais requis à la trésorerie AWBB.

6. Mesures liées aux incidents violents récents

Le Bureau du CP, réuni ce 8 octobre, exprime sa profonde préoccupation face aux récents incidents violents survenus lors de plusieurs rencontres provinciales, ayant conduit à l'interruption de matchs.

Dans un souci de prévention et de protection du corps arbitral, le CP décide de ne plus convoquer temporairement d'arbitres officiels pour les rencontres de jeunes organisées par les clubs concernés par ces faits de violence (lors des matchs de jeunes), et ce jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure vise à faire prendre conscience de la gravité de la situation et à encourager les clubs concernés à renforcer leur encadrement, leur surveillance et leur communication envers les joueurs et les supporters.

Le Bureau précise que ces clubs restent tenus d'assurer le déroulement des rencontres conformément aux règlements, en désignant le cas échéant des arbitres internes qualifiés.